



Electricité
3e trimestre 2025 (1er juillet 2025 - 30 septembre 2025)
Clients protégés
Prix social maximal

	hors TVA	TVA 6% comprise
TARIF SOCIAL MONOHORAIRE		
Composante énergie (€cent /kWh)*	11,236	11,910
Composante réseau (€cent/kWh)	11,258	11,933
Total (€cent/kWh)	22,494	23,844

	hors TVA	TVA 6% comprise
TARIF SOCIAL BIHORAIRE		
Jour		
Composante énergie (€cent/kWh)	11,719	12,422
Composante réseau (€cent/kWh)	11,258	11,933
Total (€cent/kWh)	22,977	24,355
Nuit		
Composante énergie (€cent/kWh)	10,859	11,511
Composante réseau (€cent/kWh)	11,258	11,933
Total (€cent/kWh)	22,117	23,444

	hors TVA	TVA 6% comprise
TARIF SOCIAL EXCLUSIF DE NUIT		
Composante énergie (€cent/kWh)	11,207	11,879
Composante réseau (€cent/kWh)	8,321	8,820
Total (€cent/kWh)	19,528	20,699

* Dans ce tableau, les tarifs sociaux sont exprimés en €cent/kWh, c'est-à-dire en centimes d'euros par kWh.
Pour les convertir en euros par kWh, il convient de les diviser par 100.
Pour les convertir en euros par MWh, il convient de les multiplier par 10.

Ces tarifs ne comprennent pas les éléments suivants : cotisation énergie, accise spéciale, redevance de raccordement (Wallonie) et cotisation fonds énergie (Flandre).

Les clients protégés sont exonérés de la cotisation énergie et de la cotisation fonds énergie (Flandre).

Les tarifs de réseaux de transport et de distribution sont additionnés et repris dans la composante réseau.

Les données par composante sont uniquement communiquées à titre d'information.
Il est recommandé de reprendre seulement le tarif total sur la facture du client.